

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
REGROUPANT LES COMMUNES D'AUBAGNE, AURIOL,
BELCODENE, CADOLIVE, CUGES-LES-PINS, LA BOUILLADISSE,
LA DESTROUSSE, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, PEYPIN,
ROQUEVAIRE, SAINT-SAVOURNIN, SAINT-ZACHARIE**

Séance du 23 mars 2016

Le 23 mars 2016 à 14h30, le Conseil de territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, présidente du Conseil de territoire, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARF'-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Carine COUTURIER ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT ;

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Patrick ARNOUX ; David MASCARELLI représenté par Véronique MIQUELLY ; Pierre BAISSSE représenté par Albert SALE ; Christiane PETETIN représentée par Michel LAN ; Vincent RUSCONI représenté par M. Giovanni SCHIPANI.

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

NEANT

CT4/230316/2

■ **Détermination du nombre de vice-présidents du Conseil de Territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie.**

Aux termes du second alinéa de l'article L. 5218-6 du code général des collectivités territoriales : « Le conseil de territoire désigne (...) en son sein, parmi les conseillers de territoire, un ou plusieurs vice-présidents. Le nombre de ceux-ci ne peut être supérieur à 30 % du nombre total des membres du conseil de territoire ni excéder le nombre de quinze ».

Sur le fondement de ces dispositions, il appartient au Conseil de territoire, afin de pouvoir procéder à la désignation de ses vice-présidents, d'en déterminer préalablement le nombre.

Il est rappelé que le présent Conseil de territoire est composé de 61 conseillers de territoires.

Il est proposé aux membres dudit Conseil de fixer le nombre de vice-présidents du Conseil de territoire à 15.

Madame la Présidente propose au Conseil de territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire regroupant les communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie,

Vu

- Le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L. 5218-6,
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Oùï le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Le nombre de vice-présidents est fixé à 15.

Article 2 :

D'autoriser la Présidente du Conseil de territoire à signer la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié Conforme,
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY

